

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 19 avril 2007

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Jacques Lanarès, vice-recteur

Excusés : Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Bernard Voutat, SSP

Excusé : Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Patrick Francioli, FBM
M. Laurent Moreillon, Droit

Présents :

Bendahan Samuel, Binetti Vincent, Bonetti Josiane, Bouvier David, Cullati Stéphane, Dalla Piazza Pascale, Favre Anne-Christine, Genton Isabelle, German Rebecca, Gilbert Philippe, Graf Rebecca, Guignard Marie-Thérèse, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Henchoz Guillaume, Hottelier Damien, Lehmann Virgilio, Leresche Jean-Philippe, Marillier François, Meyer Yannick, Panese Francesco, Péclard Antoine, Schild Laurent, Usunier Jean-Claude, van Ackere Ann, Vejdovsky Boris, (27)

Excusés :

Bosman Fredrik Theodoor, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Gétaz Fanny, Grin van Hamel Sylvie, Magetti Daniele, Peter Hansjörg, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Zigliani Julien (12)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption des procès-verbaux des 18 janvier et 12 mars 2007
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - de la Direction
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Comptes 2006
4. Prise de position sur le projet d'EBM
5. Vérifications automatiques des mémoires des étudiants
6. Divers et interpellations

* * * *

A 16h15 le quorum n'est pas atteint.

Il est décidé d'attendre les retardataires.

Une discussion s'engage sur la raison de cette défection actuelle. Il est dit qu'un grand nombre de membres se sont excusés. Il est aussi rappelé que les changements de calendrier ont, semble-t-il, semé le trouble quant aux dates des futures séances. Néanmoins, une baisse de fréquentation se voit actuellement. Les raisons en semblent individuelles car les membres présents ne relèvent pas de points négatifs quant au fonctionnement du Conseil ni sur l'importance et l'intérêt des sujets traités. Les membres présents montrent quand même une grande inquiétude sur l'effet pénalisant de ces manquements sur la bonne marche du Conseil et de l'UNIL. Il est proposé d'appuyer sur cette question lors des prochaines séances ainsi que de passer par les Doyens afin de remobiliser les membres du Conseil.

Quorum à 16h50. Le Président ouvre donc la séance officiellement.

2. Communications**- de la Direction**

M. le Recteur Dominique Arlettaz informe que l'Université de Lausanne vient de gagner l'octroi d'un grand projet intitulé « Maison des Sciences Sociales ». Ce succès est dû en particulier à l'engagement de la Faculté des SSP et de son Doyen, le Professeur Bernard Voutaz. M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que toutes les Universités suisses ont pu postuler. Au final, cela s'est joué entre Zürich et Lausanne.

M. le Recteur Dominique Arlettaz nous informe aussi du financement par la Fondation Notariat Vaud pour la création et le développement d'un Centre de droit notarial au sein de la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'UNIL, ainsi que la création et le maintien d'un programme de maîtrise universitaire en droit suisse, mention « droit et fiscal du patrimoine ».

Il y a dix jours, le rapport intermédiaire de l'OAQ demandé par l'UNIL a été reçu. Il est plutôt positif et sera envoyé aux membres du Conseil.

M. le Recteur Dominique Arlettaz annonce aussi que la procédure d'élections au Conseil pour septembre a été lancée en avertissant les Doyens.

- des Commissions

Pas de communication des Commissions.

1. Formalités

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier et de la séance extraordinaire du 12 mars 2007

M. le Recteur Dominique Arlettaz annonce une erreur à la page 4, dernier paragraphe du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2007. Il faut remplacer « Grand Conseil » par « Conseil d'Etat ».

Aucun autre commentaire n'est formulé.

Les Procès-verbaux des séances du 18 janvier et du 12 mars sont donc adoptés avec remerciements à leur auteure ainsi qu'à Mme Rey.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose que le point sur l'Ecole de Biologie et de Médecine (EBM) soit placé avant le point sur les Comptes 2006 afin de garantir son traitement. En effet, M. le Recteur Dominique Arlettaz nous rappelle que le délai de reddition de la prise de position du Conseil était fixé au 23 mars. M. le Recteur Dominique Arlettaz a pu présenter la version intermédiaire au groupe de travail, mais la version définitive est très attendue. Cette proposition est acceptée.

4. Prise de position sur le projet d'EBM

Le Président informe les membres du Conseil que le texte proposé en consultation par mail a été accepté avec 28 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions. Il a donc pu être transmis au recteur avant la séance du groupe de travail.

La discussion est lancée sur le texte proposé par la commission ad hoc.

Un nouveau paragraphe a été inséré en suite d'introduction.

Aucun commentaire n'est fait sur ce nouveau paragraphe.

Un ajout a été fait au 1^{er} principe. Il s'agit d'appuyer sur la défense de l'autonomie de l'UNIL en assurant la gestion de certains points.

Au 2^{ème} principe, il est appuyé sur l'idée d'une équipe représentative au sein de cette direction avec comme idée sous-jacente l'existence de Vice-Doyen ou Vice-Président.

Il est insisté sur le fait que toute l'EBM devrait avoir ce principe de gestion participative, et non uniquement les aspects académiques et administratifs.

Le Président rappelle qu'il n'est pas possible que UNIL soit responsable de la partie soins de l'EBM. Il est en effet impératif pour l'EBM de pouvoir prendre des décisions sur cette partie soins de manière plus autonome, non seulement de par la différence entre cet aspect et l'aspect académique, mais aussi par crainte d'un défaut de compétences.

Le Président appuie aussi le fait que la biologie dite non-humaine, dont la frontière est difficile à établir, soit gardée au sein de l'EBM et puisse s'y épanouir. Il y a en effet une forte volonté dans ce sens au sein de la FBM.

La question est posée de savoir s'il est clairement mentionné que les diplômes délivrés par l'EBM sont des diplômes universitaires ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond affirmativement. Les aspects académiques de l'EBM sont inclus dans l'UNIL.

Un ajout est fait dans texte : « Décerner les grades qu'elle délivre actuellement ».

Vote : à l'unanimité moins deux abstentions, le texte tel qu'amendé est accepté.

3. Comptes 2006

Il s'agit de l'état financier au 31 décembre 2006. Cet état financier a été vérifié par un auditeur externe. Il s'agit de la société Pricewaterhouse Cooper.

La Direction a pris part à une séance de la Commission des Finances et de Gestion et a ainsi répondu aux questions.

Le Président de la Commission des Finances et de Gestion, le Professeur Laurent Schild, relève, dans son rapport (annexe 1.) la clarté des explications et de la présentation des comptes. Il relève aussi la forte volonté d'une gestion transparente.

Sur la demande de la Commission, M. le Recteur Dominique Arlettaz fait une série de commentaires sur ces comptes 2006. (voir annexe 2.)

Plusieurs questions sont posées sur le FRI.

La complexité des faits est relevée. L'exemple du projet SVS est cité. Il s'agit pour ce projet de grosses subventions fédérales. Mais il y a un problème : le montant exact ainsi que le moment exact du versement est inconnu. De plus, les délais sont souvent longs, pouvant s'étaler sur trois ans. Ainsi l'accumulation de ces inconnues peut faire fortement varier la teneur du FRI

M. le Recteur Dominique Arlettaz relève les avantages du système actuel. En effet, l'UNIL reçoit maintenant directement les subventions fédérales ainsi que les accords intercantonaux, alors qu'ils passaient avant par le Canton. Mais cela implique aussi des risques en cas de baisse de la subvention fédérale car celle-ci ne serait pas compensée par l'Etat. De plus, il faut savoir que le montant de la subvention fédérale n'est jamais connu avant qu'il ne soit en cash sur le compte ad hoc.

Le Président de la Commission, le Professeur Laurent. Schild remercie le Recteur de ces informations et commentaires. La Commission propose l'adoption des comptes 2006.

Vote : Les comptes 2006 sont adoptés à une unanimité parfaite.

Le Président, le Professeur Laurent Schild, remercie la Direction, ainsi que l'équipe qui y a travaillé, pour la qualité des documents présentés.

5. Vérifications automatiques des mémoires des étudiants

M. Damien Hottelier présente ce point. Il s'agit d'un projet de vérification automatique informatisée des mémoires des étudiant-e-s. Il insiste sur le fait que le plagiat est effectivement un acte révoltant car il s'agit d'un vol de travail d'autrui. Par contre, il insiste aussi sur le fait que la plupart des étudiant-e-s ne fraudent pas et se sentiraient extrêmement peïnés et dévalorisés de faire l'objet de ce type de méthode. Il ne faut donc pas que ce système soit un automatisme.

M. le Recteur Dominique Arlettaz demande des précisions sur ce type de contrôles.

M. Damien Hottelier rappelle que sa demande est préventive, ayant entendu des menaces d'utilisation de ce procédé.

Le Président dit que cette question pose le problème de la confiance. Il a récemment assisté à une conférence portant sur la confiance. En résumé, plus on fait confiance aux personnes, plus on leur donne des signes de confiance, plus l'effort donné sera grand. Il y aura des tricheurs oui, mais l'effort global est grand. Par contre, dans le cas où il est dit que tout sera surveillé, l'effort des gens ne sera que minimal, ce qui induit une baisse de qualité !

M. le Professeur Jean-Claude Usunier donne une explication du fonctionnement de ce système. Il s'agit d'une vérification de concordance avec d'autres textes déjà donnés à l'ordinateur. Par exemple, si un-e étudiant-e passe son travail dans le système pour vérifier que le travail n'aurait pas un passage de plagié, et que lors de la réception du même travail le Professeur-e fait de même, ce travail sera considéré comme 100% plagié. Il précise donc que ce système est utile pour les professeur-e-s pour vérifier qu'il n'y a pas de paragraphes entièrement plagiés.

M. Damien Hottelier souligne que ce système ne fonctionnera donc que si tous les travaux sont passés dedans, sinon les résultats ne seront pas probants. Et ceci le dérange énormément. Un autre point peut poser problème qui est la question de la limite du pourcentage de plagiat à partir de laquelle les sanctions peuvent être prises.

Le Président souligne aussi qu'il est question de la bonne foi des étudiant-e-s. Il rappelle qu'il peut y avoir des erreurs d'inattention qui prendraient ainsi des proportions inadéquates.

M. le Professeur Franco Panese souligne qu'il n'est pas seulement question de la prévention et de la morale mais qu'il y a une nécessité de promouvoir la compétence en ce qui concerne le sens de l'écriture rigoureuse et scientifique. Il propose donc qu'il y ait l'introduction systématique d'une sensibilisation non seulement sur la charte et la moralité mais accompagnée d'une acquisition de compétence sur ce que c'est d'écrire dans une institution universitaire, ce qu'est l'écriture scientifique. Plusieurs membres du Conseil appuient cette idée de former davantage les étudiant-e-s aux caractéristiques de l'écriture scientifique, par exemple la question de la citation.

M. le Recteur Dominique Arlettaz informe que ce débat s'est passé dans un autre cadre il y a trois ans. Dans plusieurs facultés il y a eu des plagiats simultanés, dont un cas très grave de mémoire entièrement plagié à la suite duquel l'étudiant a été exclu de l'Université. Cette situation a soulevé des discussions. Il a été décidé qu'il serait important d'introduire un enseignement sur l'utilisation de la citation ainsi qu'une sensibilisation sur les risques encourus en plagiant. Un passage devant le conseil de discipline avait aussi été imaginé lors de cas évidents et graves.

De nombreuses interventions des membres du Conseil montrent une forte volonté d'appuyer le fait que l'UNIL est totalement opposée au plagiat et qu'elle souhaite former ses étudiant-e-s afin d'éviter des plagiats commis par erreur ou non connaissance.

M. le Recteur Dominique Arlettaz ajoute qu'il faut aussi sensibiliser les enseignant-e-s afin de faire évoluer leur façon d'examiner les étudiant-e-s. En effet, les méthodes d'examen actuellement se font en fonction d'accès à l'information datant d'il y a 50 ans. Il faudrait mettre en place d'autres moyens afin d'évaluer le travail réel de l'étudiant-e.

Afin de donner suite à cette discussion, il est décidé que des recommandations doivent être établies à ce sujet, tenant compte des valeurs énoncées. Afin de réaliser ceci, le Bureau du Conseil rencontrera la Direction à ce sujet et la Commission Enseignement sera sollicitée.

6. Divers et interpellations

M. Stéphane Cullati propose que le Conseil se prononce, pas dans l'urgence et sur le fond, sur ce qui s'est passé le 5 février à l'Université de Neuchâtel, c'est-à-dire la brutale démission de ses fonctions du Recteur de l'Université de Neuchâtel par le Conseil d'Etat. Il voit cette discussion en termes de principe d'autonomie de l'Université.

Le Président enverra le mail de M. Stéphane Cullati aux membres du Conseil et ce point pourra être mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 18h20.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 29 mai 2007

Annexes : - Rapport de la CFG sur les comptes 2006
- Rapport de la Direction sur les comptes 2006

ANNEXE 1 :

Rapport de la Commission des Finances et de Gestion : voir document annexé séparément.

ANNEXE 2.**Présentation des comptes 2006 au Conseil de l'Université**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de l'Université,

Vous avez reçu les comptes 2006 de l'UNIL, ainsi que les commentaires de la Commission des finances et de gestion.

La Direction a souhaité vous présenter les comptes sous une forme nouvelle, plus complète, afin de garantir la totale transparence sur la situation financière de l'Université.

1. Audit des comptes

En préambule, il convient de rappeler que la gestion financière de l'Université est placée sous la surveillance du DFJ, qui demande un certain nombre d'informations à l'Université et qui mandate un auditeur externe (PricewaterhouseCoopers) pour vérifier les comptes de l'UNIL. Les comptes audités sont ensuite transmis au Conseil d'Etat pour approbation.

Il ressort du rapport de l'organe de révision que « [...] la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues dans la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004 et au règlement d'application des dispositions financières de la loi 6 juillet 2004, ainsi que pour le surplus à la loi sur les finances du canton de Vaud du 20 septembre 2005 (LFIN), et aux instructions émises par le Service d'analyse et de Gestion financière de l'Etat de Vaud (SAGEFI), à l'exception de la remarque suivante : sans qualifier notre opinion, nous attirons votre attention sur le point 8 de l'annexe aux comptes annuels dans lequel l'UNIL mentionne qu'elle ne respecte pas l'art. 14 du Règlement d'application des dispositions financières (du 6 avril 2005) et donne les raisons de cette exception. »¹⁾

¹⁾ Extrait du rapport d'organe de révision de PricewaterhouseCoopers du 21 mars 2006

Concernant la remarque signalée par l'UNIL et relayée par l'organe de révision, il s'agit du manquement à la mise en place d'un inventaire des immobilisations pour lequel le délai a dû être repoussé en 2007.

Nous relevons que l'année 2006 est la première durant laquelle l'UNIL a assumé la responsabilité du paiement de tous les salaires. Cette opération s'est déroulée sans problème.

2. Présentation des comptes

Afin de vous fournir les informations les plus complètes, et au risque de submerger de chiffres et d'explications complexes les membres du Conseil, la Direction a décidé de mettre à votre disposition les états financiers de l'UNIL au 31 décembre 2006 qui ont été audités par l'organe de révision. En complément, la Direction a établi à votre intention les annexes I et II qui représentent :

- Annexes I et ss : Les comptes relatifs au budget ordinaire de l'UNIL, les comptes relatifs aux reports et les comptes relatifs au Fonds de réserve et d'innovation (FRI), ainsi qu'un tableau consolidé de ces trois comptes et
- Annexe II : Le tableau indiquant le droit au report du Centre et des facultés.

Les états financiers présentent la vision complète des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, flux de trésorerie, annexe) pour l'ensemble des sources de financement de l'Université, soit le budget Etat de Vaud et les fonds de tiers. Il faut rappeler que le fonds avec dénomination « Budget Etat de Vaud » comprend également les subventions fédérales et les produits de l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

3. Résumé des comptes

Pour information, les comptes 2006 se présentent comme suit:

A. Budget Etat de Vaud (cf. page 17) :

Charges : **277'003'791.-**

Produits:

Subvention cantonale	158'893'900.-
Subvention fédérale (LAU)	53'915'518.-
Produit AIU	42'980'740.-
Subvention LAU sur investissements	3'524'305.-
Taxes d'étudiants	6'678'994.-
Autres produits	2'669'961.-
Total produits	268'663'419.-

Déficit (couvert par dissolution du FRI)8'340'371.-

B. Toutes sources de financement (cf. page 2)**Charges: 345'220'171.-****Produits:**

Subvention cantonale	158'893'900.-	(46% du total des produits)
Subvention fédérale (LAU)	53'915'518.-	(16% du total des produits)
Produit AIU	42'980'740.-	(12% du total des produits)
Subvention LAU sur investissements	3'524'305.-	
Autres subventions	1'352'726.-	
Taxes d'étudiants	6'678'994.-	(2% du total des produits)
Produit du patrimoine	10'284'786.-	
Subsides de recherche et autres prestations	57'657'284.-	(17% du total des produits)

Dissolutions fonds (FRI + autres) 9'931'915.-

Total Produits 345'220'171.-**C. Budget Etat de Vaud : Comptes des facultés**

Les tableaux distribués dans l'annexe I donnent le détail des charges relatives au budget « Etat de Vaud » par faculté ; les charges du Centre et des facultés ont évolué comme suit entre 2005 et 2006 :

Centre	+1.5 mios
FTSR	+0.1 mio
Droit et SC	+0.1 mio
Lettres	+1.0 mio
SSP	+2.9 mios
HEC	+1.3 mios
FBM	-5.4 mios ¹⁾
FGSE	0.0 mio

¹⁾ La diminution des charges de la FBM correspond à une diminution sensible des charges SVS entre 2005 et 2006 ; pour illustrer ce fait, les charges FBM 2006 ont augmenté de 20.6 mios par rapport à 2004.

Toutes les unités ont respecté leur budget (à l'exception de la FBM) avec un solde de:

FTSR	1.1%
Droit et SC	2.8%
Lettres	2.0%
SSP	4.7%
HEC	0.8%
FBM	-0.7%
FGSE	7.1%

4. Fonds de réserve et d'innovation (FRI)

Le FRI a été mis à contribution pour :

- projets divers	8'056'298.-
- compensation du déficit net sur les budgets ordinaires + reports	1'459'073.-
Sous-total	9'515'371.-
- compensé partiellement par des attributions volontaires au FRI pour	(1'175'000.-)
Dissolution nette	8'340'371.-

De ce fait, le FRI passe de **Fr. 43'501'099.-** à **Fr. 35'160'727.-** au cours de l'exercice 2006

Il s'agit de retrancher de ce montant le **droit aux reports du Centre et des facultés, qui se monte à 3'049'463.-**. Ainsi, le FRI « hors reports » s'élève à Fr. 32'111'264.- et les reports à Fr. 3'049'463.- au 1^{er} janvier 2007. Un montant d'environ 11 millions est déjà réservé pour des projets (dont 8.5 en 2007).

Le calcul du droit aux reports a été calculé selon la règle décidée, soit le plus petit des deux montants suivants:

- 2% des budgets initiaux 30 et 31,
- les reports des facultés à fin 2006.

5. Avenir

A. Exercice 2007

L'évolution du FRI peut paraître préoccupante. Elle le sera encore en 2007, puisqu'il a été décidé de ne pas diminuer le budget des charges 2007, malgré l'octroi de la subvention cantonale 2007 bien inférieure à ce qui avait été espéré. Le FRI sera sollicité pour un montant de l'ordre de 14 mios en 2007.

B. Exercice 2008

Pour 2008, la Direction a donné la consigne d'établir un budget de charges identique au budget 2007, tout en espérant augmenter les produits ; de ce fait, la dissolution du FRI devrait être beaucoup plus raisonnable en 2008 (de l'ordre de 4 à 5 mios).

La Direction espère par ailleurs obtenir des moyens pour commencer à mettre en œuvre le plan stratégique en 2008, au bénéfice de l'ensemble de l'UNIL.

D. Arlettaz /19.04.2007